



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1731

Demande de subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) afin de participer au coût de la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation des déchets de chantier

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1731 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME (AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE) AFIN DE PARTICIPER AU COUT DE LA CONSULTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA VALORISATION DES DECHETS DE CHANTIER (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1493 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a adopté le renforcement et l'élargissement du Plan Climat Energie Territorial par l'approbation du plan d'actions 2014-2020 (réduction des émissions de GES sur le patrimoine et les services de la Ville de Lyon, sur le territoire de la commune et adaptation au changement climatique).

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dans son titre IV, à l'article 70 V, donne aux collectivités pour objectif de « valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 ».

Aujourd'hui, il est envisagé de réaliser une étude sur la valorisation des déchets de chantier. L'expérimentation consistera à accompagner les services de maîtrise d'ouvrage de la ville dans la mise en œuvre de procédures nouvelles adaptées à la déconstruction sélective des bâtiments et dans le suivi de la valorisation des déchets qui en résultent.

A travers cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la Ville de Lyon souhaite réaliser une opération expérimentale de réhabilitation visant la valorisation des déchets de chantier issus de la déconstruction sélective (hors décret n° 2011-610).

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a été sollicitée dans le cadre de sa politique d'aide à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, afin de financer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon à hauteur de 70 % de son montant. Ce marché est estimé à 50 000 €.

Vu les délibérations n° 2008/610 du 15 septembre 2008, n° 2010/2894 du 11 octobre 2010, n° 2013/5173 du 21 janvier 2013 et n° 2015/1493 du 28 septembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de la consultation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation des déchets de chantier, est approuvée.

2. La recette sera imputée à la nature 7478, fonction 830.

3. La dépense de fonctionnement en résultant sera prélevée sur le budget 2016 de la Ville de Lyon, sous réserve du vote du budget, nature 617, fonction 830.

4. M. le Maire est autorisé à solliciter toutes autres participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY